

**Direction générale des Finances publiques**  
**Centre des Finances publiques de RIOM**  
Service de Gestion Comptable de RIOM  
49 rue de Toulon  
63201 RIOM CEDEX  
Téléphone : 04 73 64 49 00  
Mél. : sgc.riom@dgifp.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Jours et heures d'ouverture :  
Réception : (avec ou sans RDV)  
Affaire suivie par : Virginie ROCHA  
Téléphone : 04 73 64 65 38

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE RIOM**  
**SERVICE DE GESTION COMPTABLE**  
49 RUE DE TOULON  
63201 RIOM CEDEX

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE  
MAISON NORD LIMAGNE  
158 GRAND RUE  
BP23  
63260 AIGUEPERSE

Riom, le 09/08/2023

**Objet : Non valeurs – budget 48100 CC PLAINE LIMAGNE**

M. Le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la liste de titres de recettes dont le recouvrement ne peut être assuré pour différents motifs (poursuites infructueuses, pv de carence, surendettement.)

Leur caractère d'irrecouvrabilité étant avéré, je me permets de vous proposer la présentation de cette liste de non valeur pour un montant total de 0,50€.

Pour des raisons techniques, et dans la mesure où ces propositions vous agréent, vous voudrez bien procéder à l'émission sur le compte budgétaire :

➤ 654-1 « Pertes sur créances irrécouvrables – créances en non valeur » d'un mandat, correspondant à la liste n° 5665240212 pour 0,50 € (motifs divers).

Bien entendu, les dossiers restent consultables autant que de besoin et je demeure à votre disposition pour toute précision qui vous semblerait utile.

Le Comptable public

Bruno FLATRES

Direction Générale des Finances Publiques

SGC RIOM  
49 RUE DE TOULON

63201 RIOM CEDEX  
Tél : 04-73-64-53-80  
Courriel : t063045@dgfip.finances.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 03/10/2023  
Reçu en préfecture le 03/10/2023  
Publié le 03/10/2023  
ID : 063-200071199-20230925-CCPL\_2023\_104-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 48100 - CC PLAINE LIMAGNE

Numéro de la liste 5865240212

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A RIOM CEDEX, le 11 août 2023  
Le Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

| Compte | Montants présentés | Montants admis |
|--------|--------------------|----------------|
| 6541   | 0,50 €             |                |
| 6542   | 0,00 €             |                |
| Total  | 0,50 €             |                |

A Le  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldés.

| Exercice | Ref  | DÉBITEUR  | RESTE DU      | MOTIFS DE LA PRESENTATION     | Admis |
|----------|------|---|---------------|-------------------------------|-------|
| 2017     | T-94 | COMMUNAUTE DE COMMUNE                                 | 0,50          | RAR inférieur seuil poursuite |       |
|          |      | <b>COMMUNAUTE DE COMMUNE (Total pour le débiteur)</b> | <b>0,50 €</b> |                               |       |
|          |      | <b>Grand Somme</b>                                    | <b>0,50 €</b> |                               |       |

| Rejet | Éléments nouveaux -- A compléter: <b>OBLIGATOIRE</b> en cas de rejet |
|-------|--|
|       |  |
|       |  |
|       |  |